

## Politique d'accessibilité

La présente politique a été établie par Terrapure Environnement afin de régir tous les services offerts en vertu du Règlement 191/11, « Normes d'accessibilité intégrées » et de répondre aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (la « LAPHO »).

Ces normes ont été élaborées dans le but de supprimer les obstacles, d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans les domaines de l'information, des communications et de l'emploi et de contribuer à la réalisation de l'objectif qui est de rendre l'Ontario accessible d'ici 2025.

### Énoncé d'engagement

Terrapure Environnement (« Terrapure ») s'engage à offrir un excellent service à tous ses clients, y compris les personnes handicapées. Nous avons à cœur d'offrir nos biens, nos services et nos possibilités d'emploi dans le respect de la dignité et de l'indépendance de chacun.

Nous nous engageons à offrir aux personnes handicapées la même possibilité d'accéder à nos biens et services que celle offerte à tous nos autres clients, et ce, au même endroit et de la même façon.

### Principes

Terrapure répondra aux besoins des personnes handicapées en fonction des principes suivants :

- La dignité – Le service est offert afin de permettre aux personnes d'assurer leur propre respect et le respect des autres.
- L'autonomie – Le service est offert afin de permettre aux personnes d'agir par elles-mêmes sans l'aide inutile ou l'ingérence de la part d'autrui.
- L'intégration – Le service est offert afin de permettre aux personnes de bénéficier de services équivalents, et ce, au même titre que les autres.
- L'égalité des chances – Le service est offert aux personnes afin qu'elles aient un accès égal aux services.
- Les efforts raisonnables – Terrapure répondra aux besoins nécessaires des personnes.

### Plan d'accessibilité

Terrapure se chargera d'élaborer, de tenir à jour et de documenter un plan d'accessibilité décrivant sa stratégie visant à éviter et à supprimer les obstacles dans les lieux de travail et à améliorer les chances offertes aux personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité sera publié sur le site Web de l'entreprise et sur l'intranet de Terrapure. Nous procéderons également à la révision et à la mise à jour de ce plan au moins une fois tous les cinq ans. Sur demande, nous fournirons un exemplaire du plan d'accessibilité dans un format accessible.

## Formation

Terrapure veillera à ce que tous les employés en Ontario suivent une formation sur la réglementation et sur les dispositions du Code des droits de la personne de l'Ontario qui s'appliquent aux personnes handicapées.

Les employés seront formés lorsque les changements auront été apportés à la politique d'accessibilité. Les nouveaux employés seront formés en la matière dans le cadre du programme d'intégration.

## Renseignements et communications

### *Rétroaction*

Terrapure s'assurera que son processus de rétroaction lui permettant de recevoir des observations et d'y répondre est accessible aux personnes handicapées en fournissant ou en faisant en sorte de fournir, sur demande, des formats accessibles et des aides à la communication.

### *Format accessible et communications*

Terrapure fournira ou fera en sorte de fournir, sur demande, des formats et des aides à la communication accessibles aux personnes handicapées en temps opportun, d'une manière qui tient compte des besoins de la personne en matière d'accessibilité du fait de son handicap.

### *Accessibilité du site et du contenu Web*

Terrapure veillera à ce que son site Web, ainsi que son contenu, soit conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveaux A et AA comme requis.

## Norme d'emploi

### *Recrutement et sélection*

Terrapure avisera les employés et le public des mesures d'adaptation offertes aux candidats handicapés.

Terrapure avisera les candidats qui ont été sélectionnés à passer une entrevue ou une évaluation dans le cadre du processus de sélection que des mesures d'adaptation sont offertes, sur demande, aux personnes handicapées.

### *Gestion du rendement et perfectionnement professionnel*

Terrapure tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité de ses employés handicapés dans le cadre de ses pratiques de gestion du rendement et lors des offres de perfectionnement et d'avancement professionnels.

### *Plans d'adaptation personnalisés*

Terrapure élaborera, par écrit, et rendra disponible une méthode pour créer et documenter des plans d'adaptation personnalisés pour les employés handicapés.

### *Intervention d'urgence sur le lieu de travail*

Terrapure fournira également aux employés handicapés les renseignements relatifs aux plans d'interventions personnalisés en cas d'urgence si ceux-ci ont besoin de renseignements personnalisés en raison de leur handicap.